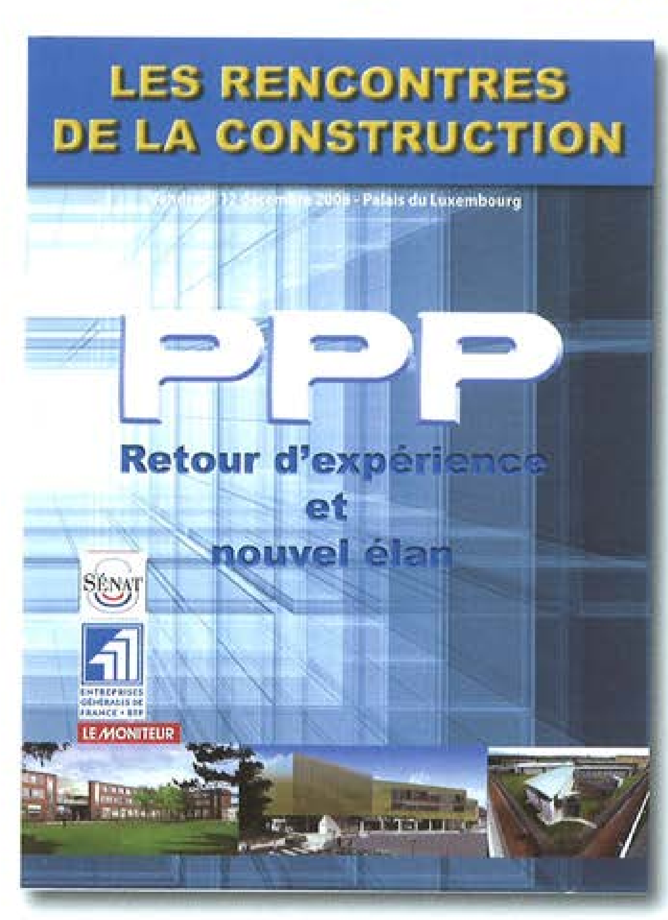

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP
LA LETTRE
des
Entreprises Générales de France.BTP
JUIN 2009
Quatrième concours des Clés d'Or de l'Entreprise Générale
Sommaire
Editorial
La politique de communication du syndicat
L'action des délégations régionales
Délégation entreprise générale
Délégation concession-PPP
Délégation développement - économie
Délégation marchés
Délégation technique
Délégation formation
Délégation Europe
Délégation sociale

La politique de communication du syn

▶ Les rencontres de la Construction

Les huitièmes Rencontres du 12 décembre 2008, animées p
Fabre, Directeur des Rédactions, Le Moniteur, étaient co
thème : **« PPP, retour d'expérience et nouvel élan ».**







Au cours de ces rencontres se sont exprimés :

Roland BERTORA, Directeur Général des Services de Saint-Raph
Stéphane COUDERT, Directeur Général des Services Adjoint de
pole,
Christian BERHOUC, Responsable du Pôle Maîtrise d'Ouvrage à la
tionale d'Appui,
Max ROCHE, Directeur Financier du Groupe Eiffage,
Jacques CHANUT, Président de la Commission Economique de la
Christian GERMA, Directeur des PPP chez Vinci Construction en F
Bertand CASSIN, DIrecteur des Marchés Publics à la Commission
Noël de SAINT-PULGENT, Président de la Mission d'Appui des P
Thierry de SEVERAC, Directeur du Développement pour le logem
novation chez Bouygues UK,
Michel ZULBERTY, Directeur Général de l'Etablissement Public d
Jussieu,
Claude MARTINAND, Vice-Président du Conseil Général de l'En
et du Développement Durable, Président de l'IGD,
Patrick VANDEVOORDE, Responsable du Département Infrasctr
térêt Général à la Caisse des Dépôts et Consignations.

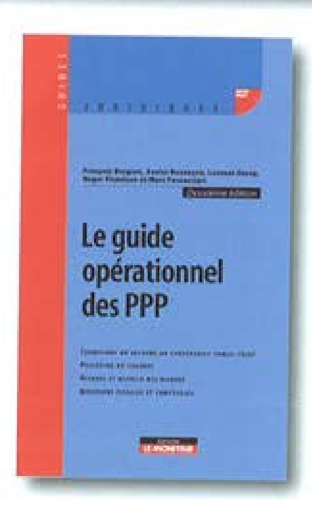
▶ Les livres publiés par le syndicat

A la suite de la publication de l'ouvrage "**Deux siècles d'entreprise générale et de progrès dans la construction**", il a été publié en fin d'année 2008, une « **Histoire de la construction, de la Gaule romaine à la Révolution** » mettant en relief le rôle des entrepreneurs au cours de cette période (Editions Timée - auteurs X.Bezançon, D.Devillebichot).

Un livre consacré aux contrats privés globaux intitulé « **Le Guide de la Commande Privée** » (auteurs : Patricia Bitter, Xavier Bezançon et Christian Cucchiarini) est paru aux Editions du Moniteur en octobre 2008.

Deux autres livres vont être publiés :

Le « **Guide de la commande publique** » et le « **Guide opérationnel des PPP** », tous les deux publiés au Moniteur en mai 2007, sont en cours de réédition. »
Un guide opérationnel est en voie de finalisation : « **Le guide EGF.BTP de la conduite de chantier en développement durable** », qui remplacera le guide actuel : « Le chantier préparation, contrôle, gestion » (auteur Jean Valsecchi).





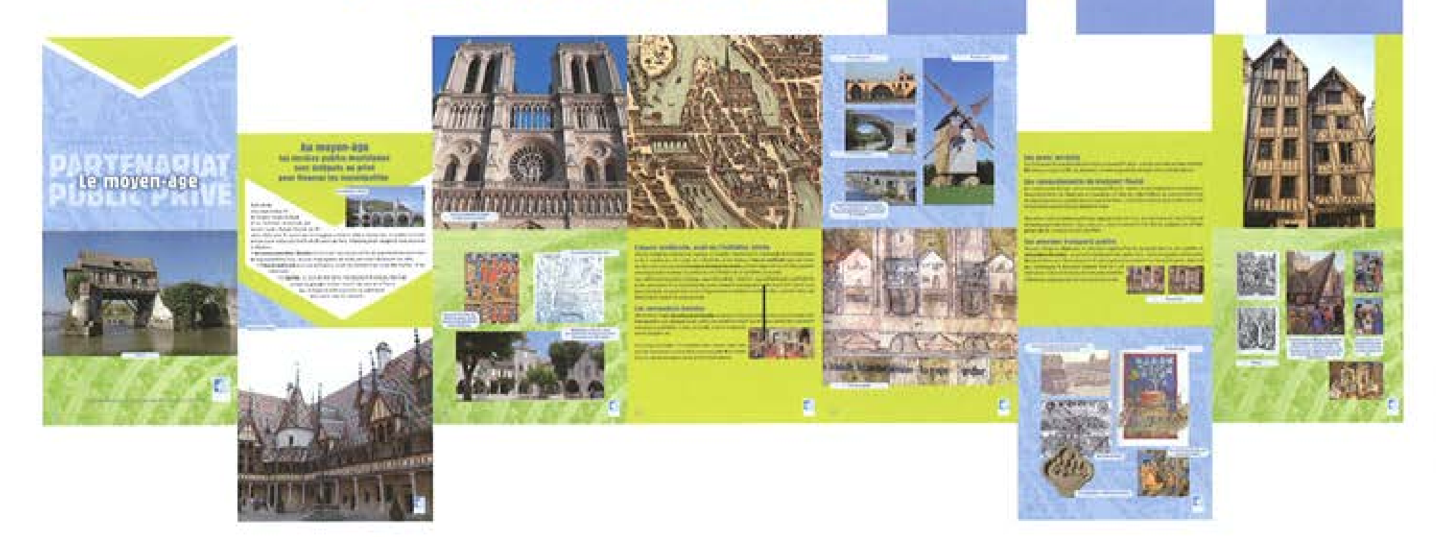
▶ Les articles du syndicat


Les concessions hydroélectriques aux sources du contrat de partenariat

Plusieurs articles ont été publiés dans le Moniteur et dans les Contrats Publics sur les thèmes :

- « Les concessions hydroélectriques aux sources du contrat de partenariat » (X.Bezançon, mars 2009),
- « Projet et programme fonctionnel, deux notions qu'il convient d'éclaircir » (X.Bezançon, octobre 2008)
- « Le PPP véritable instrument de la relance économique ? », en cours de parution (X.Bezançon)
- « Qu'est-ce que la commande publique ? » (X.Bezançon, juin 2009)

▶ L'exposition sur l'histoire des PPP



A la suite de l'adoption de la loi du 28 juillet 2008 sur la relance du Contrat de Partenariat, Claude Goasguen, Rapporteur de cette loi, a accueilli dans sa mairie du seizième arrondissement l'exposition en cinquante panneaux sur l'histoire du Partenariat Public Privé. Le film sur l'histoire du PPP, également créé par le syndicat, a été diffusé à cette occasion.
Lors de l'inauguration étaient notamment présents : Claude Goasguen, Alain Madelin, Bernard Huvelin, Jean-françois Roverato, Henri Stouf et Noël de Saint-Pulgent.





Les publications du syndicat



Le Concours de la Clé d'Or 2009



La quatrième édition du Concours de la Clé d'Or de l'Entreprise Générale 2009 a vu la participation de douze délégations régionales.
Les lauréats régionaux ont participé au concours national, qui a pour objectif de manifester que l'Entreprise Générale contribue à l'acte de construire conformément à la définition donnée par la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) :
« Entreprise dotée d'un savoir faire dans une des spécialités de la construction et qui prend la responsabilité de livrer un ouvrage clé en main, toutes techniques confondues, et pour un budget et dans un délai déterminés. »



Dans chaque région et au niveau national les opérations présentées devaient répondre à cinq critères :

- La satisfaction du maître d'ouvrage,
- La création de valeur par l'ingénierie de l'Entreprise Générale,
- L'association exemplaire avec tous les acteurs,
- La satisfaction des partenaires sous- traitants,
- La réalisation des objectifs de perfomance en développement durable, dont la sécurité.

Le jury était composé de Jean-Jacques Lefebvre, Didier Ridoret, Bertrand Fabre, M. Rouleau, M. Asselin, Michel Zulberty, Jean Félix.

Le prix national de la Clé d'Or a été attribué à SPIE-BATIGNOLLES NORD pour la plateforme logistique «JULES» à Wattrelos (59).



Photographe JP Duplan Agence Light Motiv - Architecte Luc Dehaene

La **Clé d'argent** nationale a été attribuée à ETPO pour l'opération TECHNOCAMPUS à Bouguenais (44).
La **Clé de bronze** a été attribuée à EIFFAGE Construction Provence pour l'opération COEUR MEDITERRANEE à Marseille (13).

La politique de communication du syndicat



Pays-de-la-Loire : ETPO - Opération TECHNOCAMPUS à Bouguenais (44) - Maître d'Oeuvre JOYAU



Paca : EIFFAGE Construction Provence - Opération COEUR MEDITERRANEE à Marseille - Maître d'Oeuvre J.P. VIGUIER & ATELIER 9



Aquitaine : SEG-FAYAT - Centre Technique Municipal de CENON (C.T.M.) Maître d'Oeuvre HESSAMFAR & VERONS





Auvergne : GFC - Réhabilitation de l'usine d'embouteillage à VICHY - Maître d'Oeuvre : Atelier CANAL : D. Rubin et G. Alexandre IOSIS (Bureau d'Etudes)



Bourgogne : CUROT - Centre de Commande R F F du Réseau Bourgogne Franche-Comté - Agence ARCHI + TECH - Bezançon - MM. Fernandez - Denis - Herbera



Franche-Comté : EIFFAGE Construction Bezançon - Extension et Restructuration du Collège Voltaire à Besançon - Maître d'Oeuvre : Daniel BeurelL- Véronique Ratel - Optimaphoto



Normandie : EIFFAGE Construction Haute-Normandie - Centre pour Autistes adultes à ND de Bondeville - Maître d'Oeuvre ARTEFACT



Ile-de-France : BOUYGUES Bâtiment Ouvrages Publics - Ecole maternelle La Venelle à Epinay-sur-Seine - Maître d'Oeuvre : Agence Gaëtan Le Penhuel



Midi-Pyrénées : EIFFAGE Construction - Centre de maintenance et d'exploitation des bus Tisséo - Toulouse- Langlade - Maître d'Oeuvre : ARCHEA Architecte



Lorraine : CARI -Réhabilitation de la 3ème Tranche du quartier Chevert à Thionville - Maître d'Oeuvre : SID de Metz / Service Maîtrise d'Oeuvre 3



Rhône-Alpes : GFC - Hospices Civils de Lyon, Restructuration Direction du Système d'Information et d'Informatique - Atelier 4



Picardie-Champagne-Ardenne : CARI - Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine à Sissonne - Maître d'Oeuvre : Etablissement du Génie de LAON

L'action des délégations régionales

Délégation à l'action régionale


Christian Le Gal


Christian Cucchiarini

Xavier Bezançon


Jean-Paul Solal

Depuis 1989, l'action des Délégations régionales consiste à offrir des interlocuteurs entrepreneurs généraux aux maîtres d'ouvrage locaux qu'ils soient privés ou publics et à défendre les intérêts des sociétés adhérentes au syndicat.

Coordonnée par **Jean-Paul Solal (Cari)**, elle est animée par Xavier Bezançon, Christian Cucchiarini et Christian Le Gal.



Région Alsace


Christian Grasset


Denis Tritschler

Denis Trischler (Eiffage Construction) remplace Christian Grasset au poste de Délégué Régional.

La délégation se concentre sur une action ciblée en direction de l'université, Strasbourg ayant été retenue dans le cadre de l'opération « Campus ».

Région Aquitaine


Bernard Hudrisier

La délégation Aquitaine représentée par Bernard Hudrisier (Vinci Construction France), est présente à la Commission économique et sociale de la FFB Aquitaine et à la Commission des marchés de la FRTP.

Bernard Hudrisier a en outre pris la Présidence de la cellule économique Cebatrama.

Le 9 décembre 2008, la délégation régionale a signé une charte de partenariat avec l'Agence pour l'Emploi des Militaires en Aquitaine, représentée par le Général Daniel Thomas et le Capitaine Raynald Merino. L'AEM est chargée d'organiser les reconversions des militaires et de rapprocher les candidats en recherche d'emploi, des entreprises.



En janvier 2009, la délégation a reçu le Président et le Directeur Général de l'Arosha, qui se sont déclarés ouverts à l'utilisation des différentes formules contractuelles que sont la conception réalisation, le BEA , ou la Vefa. En avril 2009, ont été invités des représentants du SID Défense, qui ont évoqué l'utilisation par leurs services des accords cadre nationaux pour réaliser des logements, et ont présenté leur plan de charge.

Les visites de chantier ont continué d'être organisées par la délégation : la Goutte d'eau à Bègles et l'A 65.


Philippe Moulia

Philippe Moulia (Eiffage) a été élu nouveau Délégué régional le 7 avril 2009. Il a présenté son programme comportant trois axes de travail : le logement social avec la promotion des différents outils contractuels à la disposition des bailleurs sociaux, l'amélioration du patrimoine public avec son potentiel, le développement des infrastructures.

Région Auvergne (nouvelle délégation)

Les entrepreneurs locaux ont souhaité créer une délégation régionale « Auvergne », représentée par Louis-Michel albaladejo.

La délégation envisage d'associer des entreprises locales à nos réunions.
En mars 2009, une visite du chantier du « lycée du bâtiment » à Riom a été organisée ; les architectes locaux y étaient invités. Cette opération a été réalisée par Vinci Construction et Eiffage.

En mai 2009, la visite de chantier du nouvel hôpital de Clermont-Ferrand a été organisée avec succès. Cet établissement de 540 lits sera réalisé pour 160 MM EUR par GFC Construction et Vinci Construction.


Louis-Michel Albaladejo

Région Bourgogne

Le 22 septembre 2008, une charte de bonne conduite Entreprise générale/Entreprises partenaires sous-traitantes a été signée par le Délégué régional et par le Président de la Fédération du Bâtiment Bourgogne, Thierry Doubre, ainsi que le Président de la Fédération du Bâtiment Côte-d' Or, Jean-Louis Paquet.
Cette charte poursuit un objectif de respect mutuel et contribue à générer un climat de confiance sur les chantiers.


Patrice Menegaldo



Région Franche-Comté


Jacques Delaine

En avril 2009, La délégation Franche-Comté, animée par Jacques Delaine (Eiffage Construction Besançon) a organisé une visite de chantier sur l'EHPAD (Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) de Pontarlier.

Cette opération, significative pour la région, est réalisée en conception-réalisation par Pertuy Construction pour un montant TCE de 27 MM EUR.

Le centre hospitalier de Pontarlier, maître d'ouvrage, a pris en compte le développement durable avec, notamment, une production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires et une chaufferie bois.

De nombreux maîtres d'ouvrage locaux ainsi que le jury du concours de la Clé d'Or ont visité ce chantier.



Une réunion a été organisée avec Jacques Gropsperrin, député du Doubs et membre de la Commission Sociale de l'Assemblée Nationale, très sensible à la problématique du logement social et privé.

La délégation est toujours volontaire pour signer une charte de comportement avec la Fédération du Bâtiment avant fin 2009.

À noter également l'accueil d'un nouvel adhérent : l'entreprise Parietti S.A.

Région Ile-de-France


Fabrice Thierry

Xavier Jacquety remplace Fabrice Thierry au poste de Délégué Régional.

La délégation toujours très active poursuit ses invitations de maîtres d'ouvrage :

Juin 2008 : Didier Bourdon, Directeur du Patrimoine immobilier de l'AP-HP,

Novembre 2008 : Alain Bechade, Vice-Président d'Atisreal International,



Décembre 2008 : Michel Sengsuwan de Colony Capital,

janvier 2009 : Jean-Yves Mano, Président de Paris Habitat accompagné de son conseiller, Bertrand Bret,

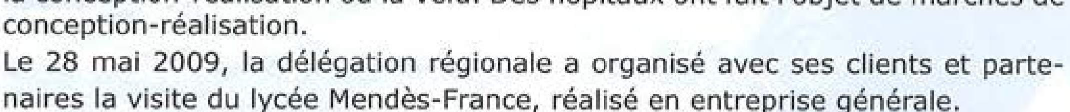
mai 2009 : M. Rodary, Directeur financier de la SMABTP.

En avril 2009, Xavier Jacquety, Jean de Rodellec et Christian Le Gal ont rencontré la Fédération du Bâtiment Ile-de-France dans le cadre du Comité de suivi de la charte de bonne conduite EG/partenaires S/traitants. Des amendements visant à améliorer la charte ont été adoptés ainsi qu'une volonté de communiquer plus largement sur ce document.

Une plaquette destinée à opérer un marketing plus identifiant de l'entreprise générale va être créée.







Région Languedoc-Roussillon

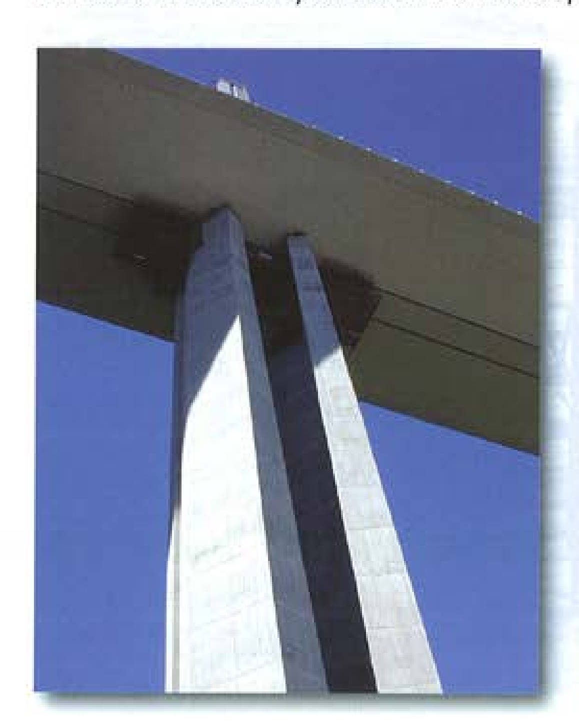
La délégation Languedoc-Roussillon est animée par Daniel Sahuc (Vinci Construction France).

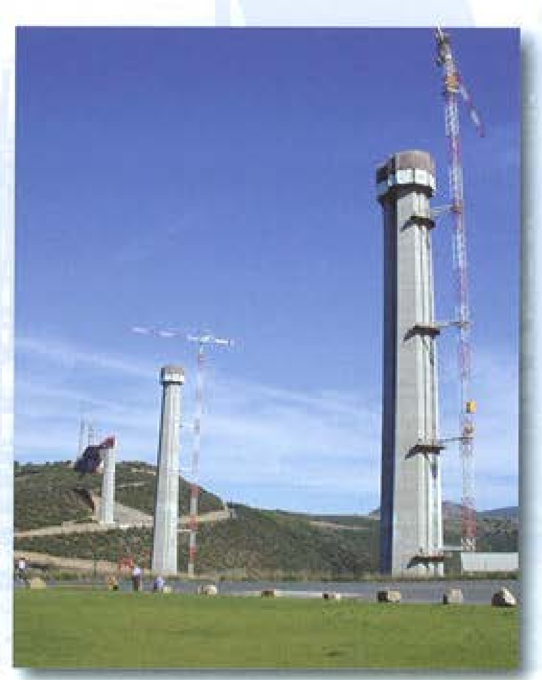


Daniel Sahuc

Elle a signé une Charte sous-traitance qui doit faire prochainement l'objet d'un renouvellement. L'entreprise générale a désormais sa place en Languedoc-Roussillon. Deux lycées ont fait l'objet de ce mode de dévolution et le secteur HLM manifeste désormais son intérêt pour les outils contractuels innovants tels que la conception-réalisation ou la Vefa. Des hôpitaux ont fait l'objet de marchés de conception-réalisation.

Le 28 mai 2009, la délégation régionale a organisé avec ses clients et partenaires la visite du lycée Mendès-France, réalisé en entreprise générale.





Région Lorraine



Jocelyn Villard

Animée par Jocelyn Villard (GFE), la délégation a organisé en mars 2009, la visite du Centre Pompidou à Metz.
Cette opération remarquable, d'un montant de 45 millions d'euros, est réalisée par l'entreprise Demathieu et Bard en conception-réalisation. Le maître d'ouvrage est la CA2M ; la ville de Metz est maître d'ouvrage délégué.



En septembre 2009, a eu lieu la visite d'un autre chantier d'envergure, la construction de l'hôpital de Metz réalisée par Pertuy.

La délégation a réalisé une plaquette de présentation de la délégation régionale Lorraine, qui prend en compte le développement durable et les contrats globaux.

Région Midi-Pyrénées



Philippe Combrié

Philippe Combrié (Cari) est le nouveau Délégué régional, en remplacement d'Alain Jourgnac.

Les visites de chantier continuent d'être organisées, telles que celle de la Médiathèque de Colomiers et celle des Bureaux Cap Constellation du site Andromède.



Alain Jourgnac

La délégation a reçu le Président de l'Untec pour promouvoir en commun le site de l'observatoire des prix.

Elle a intégré des PME qui pratiquent le métier d'entrepreneur général (Sopreco, Socotrap).



Un point est régulièrement opéré sur la mise en œuvre de la Charte sous-traitance avec des représentants de la Fédération.



Région Nord-Pas-de-Calais



La délégation régionale, animée par Thierry Geffroy, a fait intervenir de nombreux maîtres d'ouvrage à l'occasion des réunions mensuelles :

Juillet 2008 : Philippe Delahaye, Directeur Général des Services et David Tine (maîtrise d'ouvrage construction) de Lille,

Octobre 2008 : Rectorat de la ville, Jean-François Gorre, FFB 59/62 ; présentation du dispositif « ingénieurs pour l'école »,

Juin 2008 : Florence Bariseau ; Villavenir un nouveau concept de maison.

Visites de chantier :

Juin 2008 : Centre hospitalier de Douai réalisée par Norpac et Rabot Dutilleul,

Octobre 2008 : pôle logistique Jules à Wattrelos, réalisé en conception-réalisation,

Avril 2008 : Exposition sur l'histoire des PPP et conférences sur les enjeux ; participation de Noël de Saint-Pulgent et Xavier Bezançon.

Rendez-vous avec diverses personnalités :

Mai 2008 : Olivier Boyer-Chammard et Pascal Hory de l'Ordre des Architectes,

Juillet 2008 : Guy Jomin de la DGCCRF,

Alain Gougenheim, Secrétaire Général de la FFB 59/62,

Alain Sur, Président de la FRTP et Jean Defrance, Secrétaire Général de la FRTP ; Alban da Costa est le délégué d'EGF.BTP au bureau de la FRTP.

Les commissions régionales sont toujours très actives, notamment celle qui rédige la charte sous-traitant officiellement signée le 20 mai 2009 dans des locaux de la FFB.

La délégation a réalisé une nouvelle brochure EGF.BTP pour la région.



Thierry Geffroy





Région Normandie


Marc Franc

Charte de bonne conduite en Basse-Normandie :

Une charte entreprise générale/entreprises partenaires sous-traitantes a été signée, en octobre 2008, par M. Montaillié, Président de la Fédération du Bâtiment de Basse-Normandie, M. Legoupil, Président de la Fédération du Bâtiment du Calvados, M. Zanello, Président de la Fédération du Bâtiment de la Manche et M. Piquet, responsable local du CNSTB. Marc Franc est bien entendu signataire pour EGF.BTP.

La délégation régionale a organisé une rencontre, dans le cadre de nos bonnes relations avec la Fédération du Bâtiment, avec François Masnière, Président de la Fédération Rouen-Dieppe.



En juin 2008, La visite de chantier des Docks Vauban au Havre a été organisée par Vinci Construction avec succès.

Un nouvel adhérent : Michel Mangeas de l'entreprise S.A.Mangeas souhaite rejoindre notre organisation professionnelle.

Région Paca


Eric ferrari


Luc Bouvet

A compter de juin 2009, la délégation régionale PACA animée par Eric Ferrari (Bec Fayat) aura un nouveau délégué régional, Luc Bouvet (Eiffage).
En novembre dernier, elle a organisé une visite de chantier du site de Melizan à Marseille, qui est une opération de démolition reconstruction de deux groupes scolaires en conception-réalisation. De nombreux clients et partenaires de l'acte de construire ainsi que la presse étaient présents.

En juin prochain, est organisée à Marseille la visite de chantier du Silo, un complexe cinématographique réalisé en entreprise générale.

La délégation a participé activement aux Coulisses du bâtiment, et est intervenue au colloque du SMTP sur le



Grenelle de l'environnement et ses conséquences pour nos métiers.

Elle accompagne toujours activement la section génie civil de Polytech. Des collaborateurs des entreprises d'EGF.BTP font partie du corps professoral.

Le nouveau responsable de l'Aref PACA, M. Degeurce, a été reçu en avril 2009 en présence de Jean-Marie Cahen de BTP.Services.

Région Pays de Loire





Raimond de Falguerolles

Benoit Aubert (Sogea) remplace Raimond de Falguerolles au poste de délégué régional

Depuis janvier 2009, la délégation a repris une activité normale et organise un concours de la Clé d'Or. Un programme de visites de chantier a été défini (gendarmerie de la Roche-sur-Yon par Vinci Construction, Euro Nantes par GTB Construction).

Région Picardie - Champagne - Ardenne



L'entreprise Cari a reçu la délégation et de nombreux maîtres d'ouvrage et architectes sur le chantier de construction (Cari et Demathieu et Bard) du centre d'entraînement aux actions en zone urbaine à Sissonne (02) ; le village de combat représente une petite ville de type centre Europe et le site est articulé en différents secteurs (centre-ville, secteur moderne, parking souterrain...). Les militaires peuvent y simuler de réels scénarios de combat et techniques de guerre.



Jean-Pierre Chomette

En janvier 2009, la délégation a accueilli à Reims plusieurs bailleurs sociaux dans le cadre d'un déjeuner-débat.

En mars 2009 les entreprises ont reçu M. Forcioli, Directeur de l'Agence Régionale Hospitalière.

À l'occasion d'une réunion à la Fédération du Bâtiment de Picardie, la délégation a reçu Mme Parisel, qui a conduit l'audit de la charte de bonne conduite « entreprise générale/entreprises partenaires sous-traitants ». Ont participé à cette opération les entreprises Eiffage Construction et Léon Grosse pour la phase « études », les entreprises Brézillon et Nord France pour la phase « chantier ».



Région Rhône-Alpes


François Teste du Bailler

La délégation régionale est animée par François Teste du Bailler (GFC). En décembre 2008, elle a organisé la visite du chantier Carré de Soie à Vaulx-en-Velin et en mars 2009, celle du nouveau siège de Vinci Construction France à Villeurbanne. Le 3 juillet prochain est programmée la visite du chantier de la Tour Oxygène à Lyon.

Très attentive au dialogue et à la communication avec ses clients et partenaires, la délégation a reçu également ceux-ci lors du dernier concours de la Clé d'Or régionale qui s'est tenu à Lyon fin avril 2009. L'édition d'une « News Letter » bi-annuelle est envisagée dès cette année, diffusée à nos clients principalement.

Une visite de chantier avec clients et prescripteurs est organisée le 20 juin prochain sur le chantier de la clinique HPL à Saint Priest.


Maître d'oeuvre Calatrava


Maître d'oeuvre Calatrava

La Charte sous-traitance continue d'être suivie régulièrement dans sa mise en œuvre. Une récente réunion de suivi et de mise au point a eu lieu en mars 2009.



Délégation entreprise générale

La délégation entreprise générale est présidée par **Michel Gostoli** (Eiffage Construction) et est animée par Christian Cucchiarini.



Michel Gostoli

Ses trois groupes permanents, logement social, développement durable et prévention/ SAV ont été mobilisés au cours de l'année écoulée sur de nombreux sujets.

Logement social

Le secteur du logement social souffre d'un important déficit en termes d'offre adaptée au marché et constitue un volant important de notre activité d'entreprise générale.

Nous nous sommes concentrés sur plusieurs objectifs avec succès : le déverrouillage des marchés de conception réalisation permettant leur lancement libre par les maîtres d'ouvrage, la libéralisation de la Vefa autorisant les bailleurs sociaux à acquérir des logements auprès d'opérateurs (sans les limitations juridiques traditionnelles fixées par la jurisprudence du Conseil d'Etat), le recours facilité aux baux emphytéotiques pour l'Etat afin de libérer du foncier dans les collectivités locales, la mise en place du projet urbain partenarial facilitant l'aménagement urbain privé et le rapprochement avec le secteur HLM.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, ainsi que la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction nous ont donné satisfaction puisque la conception réalisation et la Vefa ont été libéralisées, l'autorisation pour l'Etat de consentir des BEA sur son domaine public en vue de la réalisation de logements sociaux a été consacrée, le projet urbain partenarial mis en place. Il permet aux bailleurs sociaux de se grouper avec d'autres organismes publics ou privés afin de se le voir confier par une collectivité territoriale en souscrivant ou en acquérant des parts ou actions dans des sociétés pouvant y participer en qualité d'aménageur.

Enfin, nous avons établi un relationnel continu avec l'USH qui représente le monde HLM. Nous avons été impliqués activement dans la concertation qui a conduit à mettre en place un cahier des charges type d'optimisation de la commande publique destinés aux bailleurs sociaux.



Celui-ci est destiné à développer en régions la commande de logements sociaux en suscitant des groupements de commande d'opérateurs incités à mettre en place des marchés globaux à caractère performanciel.

Les délégations régionales du syndicat ont été sollicitées afin de relayer auprès des élus et fonctionnaires locaux l'information et la pédagogie sur ce nouveau paysage de la commande publique de logements sociaux.



▶ Grenelle de l'environnement

Nous sommes partie prenante aux travaux du MEDDAT sur le contrat de performance énergétique et la prise en compte du coût global dans la commande publique. Nous y défendons la conception-réalisation-maintenance et y avons largement mis en avant notre approche contractuelle, matérialisée par le kit ensemblier fait en collaboration avec la Commission des Marchés.

Nous suivons de près, soit directement soit au travers du MEDEF, dont nous avons intégré la Commission développement durable, la préparation des projets de loi Grenelle 1 et 2. Nous avons rencontré le rapporteur à l'Assemblée Nationale de ces deux projets qui nous a sollicités pour faire des propositions d'améliorations des textes.

Nous avons organisé en janvier 2009 un atelier EGF BTP sur la préparation et l'anticipation des marchés de construction liés au Grenelle de l'Environnement.



▶ Eco-conception/HQE/AFNOR

L'éco-conception constitue un thème fédérateur pour les entreprises générales du syndicat. **Nous avons publié en mars 2009 les indicateurs de l'éco-conception**, suite à nos recommandation de 2008. Cinq familles d'indicateurs ont été retenues en conformité avec les travaux sur la norme PO1.20. 3 de l'AFNOR : matières premières, eau, GES, déchets, caractère sanitaire. Il s'agit de couvrir l'ensemble des phases du cycle de vie de l'activité de construction en production et en exploitation par le client. Pour chaque famille, figurent les axes de progrès et les indicateurs mesurant les flux considérés.



Nous allons faire prendre connaissance de notre approche aux agences de « rating » et inviter en septembre prochain des maîtres d'ouvrage afin de leur expliquer la démarche d'éco conception et exposer des exemples pratiques.

Des formations sur l'éco-conception à l'attention de nos collaborateurs ont été demandées à BTP.Services. Celles-ci devront avoir lieu à Paris et en régions.

Nous sommes désormais membres directs d'HQE et allons participer acti-

vement aux groupes d'avis qui ont pour objet de valider les projets de référentiels.

Un groupe de travail dénommé « **Bonnes pratiques environnementales** » prépare **quatre livrets mode d'emploi pratiques sur : l'eau, les sols, les déchets et les ICPE**. Les livrets sur les eaux et les sols vont être publiés fin juin 2009.

Notre présence à l'Afnor est toujours aussi effective : COS BTP, commission P01.20 œuvrant sur le qualité environnementale du bâtiment, comité d'orientation et de prospective. Nous sommes également présents dans les travaux de remise à jour des normes afin de les rendre compatibles avec les exigences du développement durable.



▶ Prévention / SAV

Didier Eymard (Vinci Construction France) est notre nouveau représentant au Conseil d'Administration de l'Agence Qualité Construction (AQC) dont la qualité des travaux en matière de prévention de la sinistralité est de plus en plus reconnue.

Nous participons activement aux travaux de cet organisme. Nous sommes présents dans des groupes de travail sur la prévention de la sinistralité dans les grandes opérations, la fissuration des bétons et la problématique du décollement des carrelages en façade.



Le groupe prévention /SAV d'EGF.BTP continue en outre de publier ses propres fiches prévention de plus en plus reconnues dans la profession. La dernière parue sur la prévention de la sinistralité dans les cuisines collectives a fait l'objet d'une large diffusion et suscité de nombreuses demandes.

▶ Approche ensemblier

La délégation entreprise générale s'est largement associée aux travaux de la délégation marchés consacrés à la publication et à la communication du document mode d'emploi sur l'approche contractuelle de l'entreprise générale ensemblier.

▶ Groupe assurances

Animée par Alain Le Floch, ce groupe a rencontré plusieurs fois la FFSA afin d'obtenir des recommandations professionnelles sur l'assurance des chantiers en entreprise générale, qui ont été publiées début 2009. Le groupe participe activement aux travaux de la CTAC.

Délégation Concession-PPP


Daniel Cornet


Xavier Bezançon

La délégation concession PPP est animée par **Daniel Cornet** et **Xavier Bezançon**.

▶ Les nouvelles législations

Au cours de l'année passée, une intense activité législative a marqué ce domaine contractuel puisque deux lois, dont les dispositions sont résumées ci-après dans les encadrés, ont été adoptées afin d'améliorer le recours aux contrats de partenariat en rendant leur cadre légal plus souple.

Le syndicat a tenu de nombreuses séances de travail à ce sujet et a inspiré plusieurs dispositions au niveau de la MAPPP qui préparait le projet de loi, notamment s'agissant de la valorisation du domaine, de la liberté des modes de passation du contrat.

Les représentants de la commission ont rencontré les rapporteurs des lois : Claude Goasguen pour la loi du 28 juillet 2008 et M Béteille ainsi que Madame Elisabeth Lamure pour la loi du 19 février 2009.

Ils ont ainsi fait valoir la position des entreprises générales concernant la législation du contrat de partenariat et les rapporteurs ont tenu compte des apports d'idées concernant notamment la prime aux idées innovantes, le financement partiel et la définition du CP.

Le syndicat a également fait valoir ses positions auprès du Conseil Constitutionnel fin juillet afin de défendre le critère d'efficience et la prime à l'innovation qui permettent de mieux recourir audit contrat.
Les difficultés financières soulevées par la crise d'octobre ont profondément perturbé le marché financier en rendant le financement plus cher, plus rare et parfois même impossible.

Le Président Huvelin et Xavier Bezançon ont rencontré Patrick Devedjian, Ministre chargé du plan de relance auprès du Premier Ministre, afin de lui exposer la nécessaire accélération des projets de l'Etat et des collectivités pour contrer la crise et pour mettre en place **un groupe de réflexion sur le financement des PPP confié à Alain Madelin**.

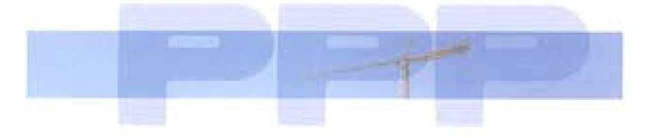


Ce groupe composé de représentants du syndicat, de M Bergère, Secrétaire général de la MAPPP et d'un membre du cabinet de Patrick Devedjian, s'est réuni sous la présidence d'Alain Madelin et a émis deux propositions qui sont actuellement à l'étude au sein du Gouvernement, concernant la création d'une caisse nationale des infrastructures et la constitution d'une société de refinancement des petits contrats de PPP. Dans les deux cas, il s'agit de développer le recours au marché obligataire qui est insuffisamment structuré en France. Les représentants de Paris Euro Place soutiennent les mêmes opinions et nous ont rencontrés.



Les lois PPP récentes en résumé

Loi du 28 JUILLET 2008
Le critère d'efficience
L'élargissement du critère d'urgence
L'ouverture des procédures de compétition : appel d'offres, procédure négociée et dialogue compétitif
L'égalité des subventions marchés et CP
Les améliorations fiscales
La valorisation du domaine pour développer les recettes annexes
L'extension du FCTVA au BEA
L'évaluation pour le BEA et l'AOT
L'introduction du développement durable dans l'évaluation
La définition du coût global
La méthodologie d'évaluation
L'assurance dommage-ouvrage pour les seules collectivités territoriales
La prime en dialogue compétitif
La prime aux idées innovantes
La caution à la demande des prestataires

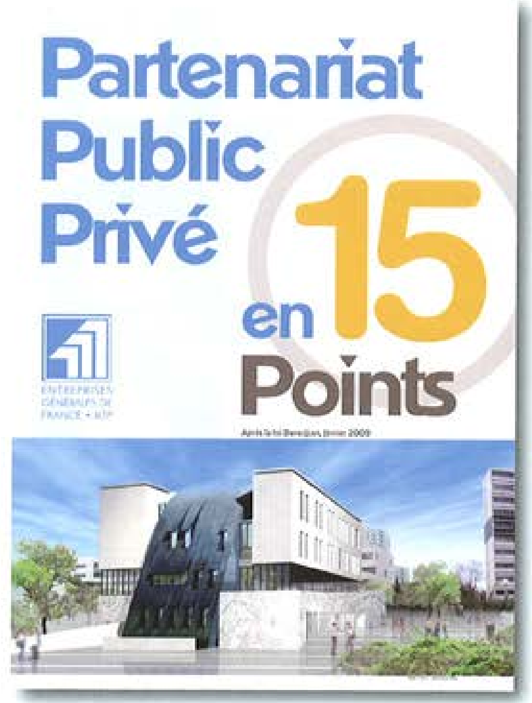


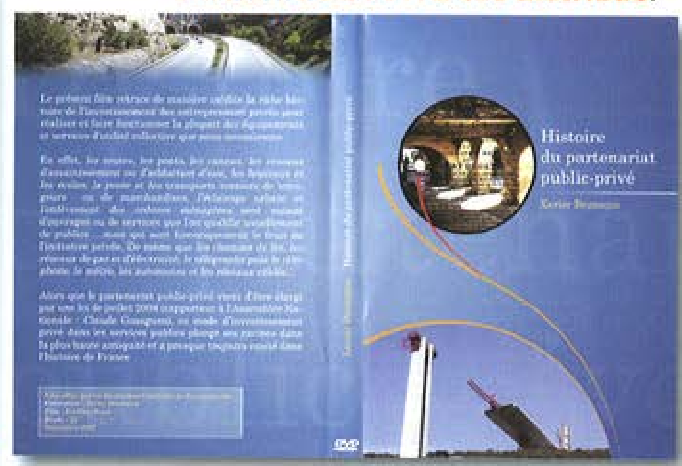
Loi du 19 FEVRIER 2009
La généralisation de la VEFA en logement social
Le BEA d'Etat en logement social
Le CP en logement social
L'extension du BEA aux établissements sportifs
La cession de créance à 80%
Le financement ajustable
Le financement partiel
La définition du CP
Le transfert de l'expropriation en CP
La clarification sur les subventions
La prolongation des concessions autoroutières
Les précisions sur les redevances de voirie
Le déclassement anticipé du domaine public hospitalier

▶ Publications

La pédagogie du PPP se poursuit avec la publication de la plaquette : « **Le PPP en 15 points** », qui a rencontré un vif succès et a été tirée à 10 000 exemplaires.

L'exposition sur l'histoire du partenariat public privé, organisée par le syndicat en septembre à la mairie du seizième arrondissement a été réutilisée en avril, lors d'une journée PPP organisée dans le Nord Pas-de-Calais. Dans les deux cas, **le DVD sur l'histoire du PPP a été distribué**.



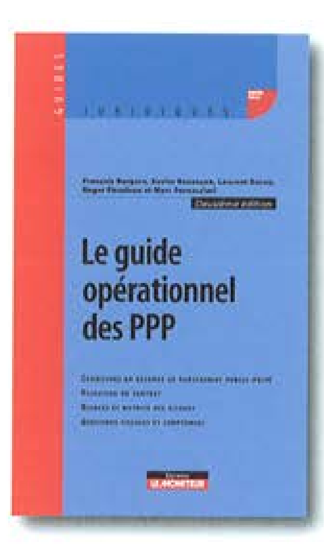




Les recommandations aux entrepreneurs : « **pour un partage équilibré des risques** » ont fait l'objet d'un travail approfondi, en liaison avec la commission marchés. Ils sont en cours de publication. Il s'agit d'un recensement des 25 risques identifiés en contrat de partenariat et d'un ensemble de recommandations prudentielles aux entrepreneurs.

Ces recommandations et la plaquette ont été présentées à la MAPPP, avec laquelle nous avons des liens étroits. François Bergère est co-auteur du Guide opérationnel des PPP qui est en cours de réédition et nous le rencontrons fréquemment ainsi que Noël de Saint-Pulgent, Président de la MAPPP.

EGF.BTP participe également aux travaux de l'IGD et du CEFOPPP qui est l'observatoire des contrats de PPP.





Délégation développement - économie

La Délégation Développement-Economie est présidée par **Jacques ALLEMAND**, et animée par **Liliane ROZOT** et **Christian LE GAL**.

La délégation intervient auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés, dans une logique pédagogique, afin de faciliter leur mission, d'échanger avec eux sur l'évolution de leurs modes d'intervention en matière de construction et de leur faire connaître les capacités et le potentiel des entreprises d'EGF.BTP. Elle traite également des questions de prix. Elle est en charge également des questions ayant trait à l'économie du secteur, à la conjoncture et aux prix.


Jacques Allemand



▶ Groupe Hôpitaux-Santé

Une rencontre en novembre 2008, avec Christian Berehouc de la MAINH, a permis de faire une analyse du retour d'expérience des opérations réalisées dans le cadre du plan hôpital 2007. La MAINH conclut que la maîtrise d'ouvrage hospitalière ne maîtrise pas les grandes opérations. Un manque de concurrence sur les appels d'offre dessert l'entreprise générale et la procédure de conception-réalisation est difficilement utilisable sur les grosses opérations !

Une Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) va regrouper les structures existantes à savoir la MAINH, la MEAH et le GMSIH.

Création de 26 Agences Régionales de Santé (ARS), qui regrouperont chacune en une seule entité, 7 organismes chargés des politiques de santé : ARH, DRASS, DDASS, URCAM, GRSP, MRS et CRAM.

▶ Observatoire des prix constatés d'opérations de construction

EGF.BTP a créé cet Observatoire en partenariat avec l'UNTEC, afin d'aider les maîtres d'ouvrage à définir des enveloppes budgétaires appropriées à leurs projets.


Liliane Rozot



René ELADARI a accepté de prendre la Présidence de l'Observatoire.

Il s'agit d'un site web, en accès libre, destiné à rassembler des données brutes sur des prix globaux et finaux d'ouvrages réalisés. L'Observatoire est un outil de constat, il ne propose pas une méthode de fixation des prix des constructions.

Christian Le Gal

Le site est opérationnel dans la forme.

L'année écoulée a permis de constituer la base de données sur les ouvrages.
La phase de validation de cette base de données par le Comité de Pilotage est en voie de finalisation. La mise en ligne des opérations est donc imminente.

www.prix-constates-construction.fr
ou
www.prix-constates-construction.com



Groupe Défense

Une réunion a été organisée en janvier 2009, afin de rencontrer le Lieutenant-Colonel Patrick Bolard, Chef du Bureau Affaires Juridiques et Administratives du Service d'Infrastructures de la Défense ; Celui-ci remplace le Colonel Gonzalez que nous avions rencontré précédemment.

Des modifications sont intervenues au sein du SID : création de 7 Directions Régionales Interarmées réparties sur l'Hexagone. Chaque délégation régionale a sa propre maîtrise d'ouvrage et éventuellement un pôle de maîtrise d'oeuvre.

Le Ministère de la Défense se réorganise sur le territoire national en bases de défense (BDD) placées sous l'autorité de l'état-major des armées.

En mars 2009, le groupe de travail «Défense» d'EGF.BTP a reçu :
- Bruno Vieillefosse, Délégué pour le regroupement des états-majors et services centraux de la Défense
- Le Général de brigade Claude Ménard,

qui sont venus exposer les grandes lignes de cette opération. L'objet de la réunion concernait l'opération « Balard », opération d'envergure (600 millions EUR), pour la réalisation, en partenariat public-privé, d'une sorte de Pentagone à la française.
La remise des premières offres est programmée en janvier 2010 et la fin des travaux est prévue en juin 2014.





Groupe Insertion

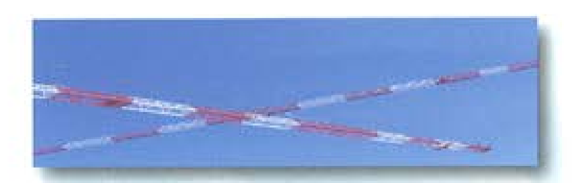
Ce groupe de travail visait à élaborer un argumentaire permettant de montrer que l'entreprise générale a des atouts spécifiques en matière d'insertion et que, contrairement à une idée trop souvent répandue, l'allotissement n'est pas la voie royale pour mettre en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.
Il a été décidé dans un premier temps de dresser un inventaire quantitatif et qualitatif des actions d'insertion menées par les entreprises d'EGF.BTP, afin de disposer d'un support argumenté pour engager des actions de lobbying en externe et identifier également au passage les freins à lever pour que les entreprises puissent développer ou mener leurs actions dans des conditions optimales.

Cet inventaire a été mené à son terme et une synthèse en a été effectuée.

Les données recueillies témoignent d'une importante implication des entreprises du Syndicat dans le domaine de l'insertion et montrent le foisonnement des initiatives prises par les entreprises, tant au niveau national que local. Mais elles sont aussi hélas apparues trop souvent partielles, pour être totalement représentatives de l'effort réel mené par les entreprises et faire l'objet d'une valorisation efficace à l'extérieur.

Cette situation met en valeur l'importance pour les entreprises de continuer à développer en interne les dispositifs à même de leur permettre de consolider l'information sur toutes les actions réalisées au sein de leur périmètre en matière d'insertion.

Les travaux de ce groupe pourront être poursuivis sur la base de nouveaux résultats.



▶ Groupe Universités

En janvier 2009, a eu lieu une rencontre avec Michel Zulberty, Directeur Général de l'Établissement Public du Campus de Jussieu. Projet de création d'un Établissement Francilien d'Aménagement Universitaire, qui interviendra auprès des universités pour le compte de l'Etat.

Au cours d'une réunion organisée en mars 2009 avec Alain Neveu, Directeur de la Mission Immobilier du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le projet Opération Campus a été abordé dans le détail. Dix projets universitaires ont été sélectionnés et bénéficieront d'un mode de financement exceptionnel, à l'aide d'un capital de 5 milliards EUR prêtés au taux de 4,25 %.

▶ Réduction des délais de paiement

La Loi de Modernisation de l'Economie adoptée en juillet 2008 par le Parlement stipulait qu'à compter du 1er janvier 2009 les délais de paiement seraient plafonnés à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

La loi prévoyait cependant la possibilité de conclure, avant le 1er mars 2009, des accords interprofessionnels dérogatoires dans certains secteurs, à condition que la dérogation soit motivée par des raisons économiques objectives et spécifiques au secteur. Ces accords devaient permettre la réduction progressive des délais pour atteindre le délai légal au plus tard le 1er janvier 2012.

La Profession du BTP s'est mobilisée pour obtenir la conclusion de plusieurs accords dérogatoires avec les principaux fournisseurs des entreprises. EGF.BTP a suivi de très près le dossier et s'est attaché à relayer l'information en temps réel auprès des entreprises et à répondre aux nombreuses questions pratiques suscitées par ce sujet.

▶ Atelier sur la conjoncture

Le 12 mars 2009, EGF.BTP a organisé un atelier sur les perspectives d'évolution à court / moyen terme des marchés de construction.

Sont intervenus : Eric Vergnaud, Responsable des Economies OCDE à la Direction des Etudes Economiques de BNP PARIBAS, Dominique Hoorens, Directeur des Etudes de DEXIA Crédit Local et Christophe Pineau, Directeur des Etudes d'Atisreal.

▶ Mission collective locale

EGF.BTP continue d'exercer un relationnel étroit en direction des maîtres d'ouvrage publics et des collectivités locales, afin de satisfaire au mieux leurs besoins tout en assurant la promotion de l'activité des entreprises du Syndicat.

Par ailleurs, la filiale formation d'EGF.BTP, BTP.Services, est directement opérateur d'un certain nombre de formations dispensées à l'intention de la maîtrise d'ouvrage sur des thèmes prioritaires pour le Syndicat : contrat unique et sous-traitance, partenariat public-privé, conception construction, dialogue compétitif, environnement et développement durable, urbanisme et aménagement etc....

Délégation marchés



José-Michael Chenu



Christian Cucchiarini

La délégation marchés est présidée par **José-Michael CHENU**, (Vinci Construction France) et est animée par **Christian CUCCHIARINI**. Elle s'est mobilisée sur les sujets suivants :

▶ Marchés publics

Nous continuons de siéger à l'Observatoire Economique de l'Achat Public du Ministère de l'Economie et des Finances, et participons aux travaux relatifs à la prise en compte du coût global dans la commande publique. Une méthode et un logiciel sont actuellement en gestation.

Nous avons intégré un groupe de travail, issu du Grenelle de l'environnement, sur l'établissement d'un contrat-type de performance énergétique en marchés publics.

Nous sommes intervenus dans la concertation relative au projet de nouveau CCAG qui devrait être publié dans les mois qui viennent.

Au travers du comité de la commande publique du Medef, nous suivons des thèmes variés tels que les clauses environnementales dans les marchés publics ou la réforme du CCAG.

Nous participons à différents groupes de travail de la FFB (délais de paiement, consignation des sommes dues), et sommes membres de la Commission des marchés de la FNTP.

▶ Sous-traitance

Nous siégeons au Conseil National de la Sous-Traitance du Bâtiment (CNSTB) depuis l'élection de Bernard Ridoret à la présidence de la FFB. Notre dispositif commun de conciliation EGF.BTP/FFB continue de fonctionner avec succès. Régulièrement, nous nous rencontrons avec les représentants de la FFB afin d'améliorer les relations inter entreprises (développement et évolution des Chartes, évolution des contrats-type etc...)

▶ Le Kit ensemblier

Début 2009, nous avons finalisé un important travail sur **l'approche contractuelle de l'entrepreneur général « ensemblier »** en collaboration avec la délégation entreprise générale.

Celui-ci se matérialise par un kit sous forme papier et électronique, incluant un mode d'emploi de l'approche contractuelle se caractérisant par une succession de contrats de louage d'ouvrage, un contrat-type de conception-réalisation, et un contrat-type de maintenance. Ce document a été envoyé à l'ensemble des entreprises du syn-











dicat et à nos clients. Il a obtenu beaucoup de succès et constitue un guide opérationnel de négociation pour les uns et les autres. Il a été largement commenté dans les délégations régionales.

▶ Le guide de la Commande Publique

Le livre publié par EGF et le Moniteur est un mode d'emploi de l'approche contractuelle « ensemblier » en marchés privés. Il a été rebâti en prenant en compte le coût global et le développement durable. Un nouveau contrat type d'entreprise générale conception réalisation a été mis au point.
L'ensemble permet de concrétiser une démarche globale totale en toute sécurité juridique avec les maîtres d'ouvrage.

▶ Responsabilité des personnes morales et de leurs collaborateurs

A la demande du Bureau, la Commission des marchés a finalisé en mars 2009 **un Guide sur la responsabilité des personnes morales et de leurs collaborateurs avec la Commission sociale, centré sur le secteur du BTP**. Il traite de responsabilité pénale, civile et administrative dans différents domaines du droit impactant notablement notre activité d'entreprise générale (environnement, social, sécurité, concurrence etc ...). Il met en avant des bonnes pratiques de management et de prévention formalisées dans différents documents publiés en grande partie par EGF auxquels il renvoie opportunément. Il sera alimenté en continu. Les entreprises d'EGF.BTP ont sollicité ce document pratique en grande quantité.



▶ Marché à forfait

Le monde de la construction évolue et les textes doivent aussi évoluer en conséquence pour s'adapter à une réalité changeante. Il a ainsi été décidé de réfléchir à ce que pourrait être une évolution de la législation concernant le marché à forfait. Un groupe de travail a été créé avec pour objectif de parvenir à la rédaction d'un texte plus pragmatique qui tout en ne remettant nullement en cause la notion de forfait permet d'adapter la définition de celui-ci à un contexte d'opérations devenues complexes. Nous allons rencontrer les autres acteurs de la construction ainsi que les pouvoirs publics.

▶ Travail illégal

Nous avons reçu la Commission sociale afin de donner notre avis sur un projet de « feuille de route » demandé à la Commission sociale par la délégation Ile de France d'EGF.BTP ainsi que sur le projet de convention de lutte contre le travail illégal qui nous a été remis par les pouvoirs publics. Nous avons notamment préconisé l'instauration d'un K bis social permettant d'attester de la situation régulière d'un sous-traitant.





▶ Séminaire du Comité économique et social européen à Bruxelles

Dans la continuité du rapport de Bernard Huvelin, rédigé au nom du CESE européen sur l'avenir de la construction en Europe, nous avons organisé fin janvier 2009 à Bruxelles dans les locaux du CESE et au nom du Forum européen de l'Entreprise Générale, un séminaire en présence de membres de la Commission et du Parlement européens, consacré à trois thèmes prioritaires concernant notre secteur : l'évolution du droit de la commande publique et du droit de la propriété intellectuelle en faveur de la conception technique innovante et l'adaptation des systèmes de formation. Les représentants de la Commission ont été sensibles à nos interpellations en nous confirmant leur volonté de traiter ces sujets jugés essentiels.





▶ Perte de productivité dans les mémoires de réclamation

Un atelier EGF.BTP a été organisé en octobre 2008 sur le thème de la perte de productivité dans les mémoires de réclamation avec Philippe Fleury, membre du CCRA qui nous a présenté les méthodes américaines de mesure de la perte de productivité qui sont reconnues par les juridictions.

Cet atelier a été suivi de réunions ayant pour objet une présentation plus affinée de ces méthodes.

La Commission marchés a souhaité donner suite à cette manifestation, en demandant à un groupe de travail spécifique d'établir une circulaire documentée sur les méthodes de travail américaines, à partir des travaux de Philippe Fleury et de l'ouvrage du professeur Scharwkopf rédigé en anglais. A partir de cela, une position sera prise concernant l'opportunité de développer ces méthodes en France.

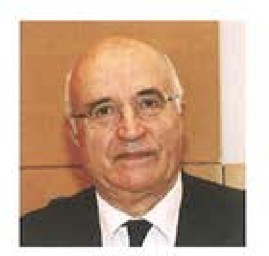
▶ Grenelle de l'environnement

Les projets de contrat-type de performance énergétique établis par le MEDDAT privilégient la conception-réalisation-maintenance.

Nous sommes présents dans la concertation et donnerons officiellement notre position lorsque le projet de document sera suffisamment finalisé.

En collaboration avec la Commission Entreprise Générale, la Commission des Marchés suit les projets de loi Grenelle 1 et Grenelle 2.

Délégation technique


Jean Bard

La Délégation Technique présidée par **Jean BARD**, assisté de **François Gaudin** et **Henry Thonier**, s'est impliquée dans de nombreuses actions à caractère technique.

La Commission Technique compte aujourd'hui vingt-trois membres, auxquels s'ajoutent onze professionnels qui complètent le dispositif et interviennent pour le compte de la Délégation, au sein de groupes de travail, d'instances ou de commissions à caractère technique.
Quatre réunions plénières de la Commission se sont déroulées durant la période de mai 2008 à mai 2009 .

Les thèmes d'actions de l'exercice peuvent être regroupés en trois grandes rubriques :

- **Réglementation technique et normalisation**
- **Recherches professionnelles collectives**
- **Communication et diffusion**





REGLEMENTATION TECHNIQUE ET NORMALISATION

▶ Les Eurocodes, leurs annexes nationales et leurs guides complémentaires d'usage

L'AFNOR a publié l'ensemble des Eurocodes (10) ainsi que leurs Annexes Nationales, à l'exception de quelques Annexes (construction en acier et construction en aluminium).
Ces publications forment un ensemble cohérent et complet qui sera le seul référentiel de conception et de calcul de structure au **1e mars 2010**.

Les textes publiés (textes de base + annexes nationales) représentent à ce jour plus de 5 000 pages !

Les Entreprises Générales de France.BTP se sont positionnées sur tous ces fronts et ont, dans l'ensemble, évité le pire.

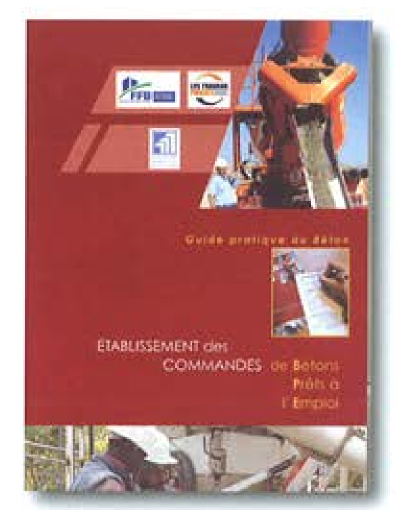
On citera par exemple les « batailles » pour :
- La non-prise en compte **systématique** de toutes les actions accidentelles sur la construction et non précisées au cahier des charges (Eurocode 1.7)
- Le maintien reconnu de méthodes françaises à statut de règles professionnelles ayant fait leurs preuves (Eurocode 2)
- La résistance au cisaillement des dalles et des voiles, évitant ainsi d'avoir à armer les dalles les plus sollicitées avec des armatures d'effort tranchant.

Ajoutons enfin que certains de nos membres ont activement participé à l'élaboration de méthodes simplifiées d'application des Eurocodes, dans le cadre du Plan Europe. Ces méthodes seront regroupées dans des « guides d'utilisation des Eurocodes », publiés par le CSTB au second semestre 2009.

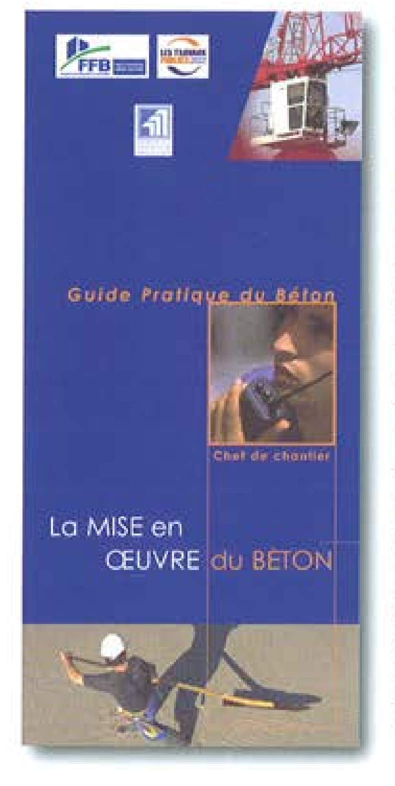
▶ L'exécution des ouvrages en béton

Le projet de texte européen prEN 13 670 qui nous était soumis, nous préoccupait sur un certain nombre de sujets provenant notamment des prises de position anglo-saxones et scandinaves.

Il s'agissait essentiellement :
- du principe, pas assez ouvert selon nous, du recours à des pratiques nationales,
- d'exigences excessives concernant la cure du béton (incluant le délai avant décoffrage),
- du niveau trop faible des tolérances dimensionnelles admises.



Par ailleurs, nous devions préserver au maximum les contenus de nos deux textes nationaux : DTU 21 pour le Bâtiment et Fascicule 65 A pour les ouvrages publics.
Les positions que nous avons défendues pied à pied, tant au cours des réunions européennes que dans l' «Editorial Panel », dont l'organisation à Paris s'est avérée « positive », ont permis d'aboutir à un quasi-consensus sur le texte fin 2008.
Le « vote formel » des Etats doit intervenir en juillet 2009.
Le DTU 21 et le Fascicule 65 devront être remaniés et allégés de ce qui figure dans la norme NF EN 13670.



▶ Participation à l'élaboration de nouveaux DTU

En dehors des nombreux DTU à modifier pour tenir compte de la normalisation européenne et de l'«euro-compatibilisation » à laquelle nous participons activement, quelques textes particuliers en cours de discussion doivent être mentionnés :
- les DTU 23.4 Planchers à prédalles industrialisées en béton, DTU 13.11
- Fondations superficielles et DTU 13.2 Fondations profondes.

Ces deux derniers textes, en application de l'Eurocode 7 Calcul géotechnique, devront être disponibles avant le 1er mars 2010.



▶ Transparence avec l'industrie cimentière :

Une réunion annuelle « Clients-Utilisateurs » avec l'association technique de l'industrie de liants hydrauliques (ATILH) permet d'échanger avec les industriels à travers leur représentation syndicale et technique.
La qualité de fabrication et le contrôle des ciments, les ciments et le Grenelle de l'Environnement, les ciments et la Santé, sont les sujets les plus largement débattus, en rappelant l'impérieuse nécessité de la transmission d'information sur toute anomalie qui pourrait être constatée à la production.
C'est également l'occasion pour les entreprises d'exposer les problèmes rencontrés sur chantier et d'y apporter des solutions.

RECHERCHES PROFESSIONNELLES COLLECTIVES

Si depuis plus de dix ans, la FNTP maintient à hauteur d'environ 200 k€ sa participation annuelle aux efforts de recherches professionnelles collectives que nous initions et pilotons, la FFB a divisé son effort par quatre en volume, étant très sollicitée par des recherches concernant d'autres corps d'états.
Il faut noter que le soutien de la FFB (102 k€ en 2008, 115 k€ en 2009) est toutefois en augmentation par rapport aux années précédentes.
Les principaux sujets de recherches financés en 2008-2009 concernent des recherches fondamentales sur le comportement des dallages afin de mettre au point un programme de calcul élaboré des dallages, des guides de réparation des ouvrages (refonte des guides STRRES), l'amélioration des sols par inclusions rigides (Projet National ASIRI), le contrôle des résis-

tances des bétons in-situ, le comportement réel des prédalles aux appuis, l'établissement d'une cartographie des risques sulfatiques dans le sol.

Concours Innovation EGF-BTP

Le concours innovation « **Béton 21** », lancé par la délégation technique, portera sur deux thèmes :

Augmenter la résistance à la traction du béton

Primer les innovations dans la réalisation des ouvrages en béton

Pour une meilleure coordination avec les concours Innovation et Jeune Chercheur de la FNTP, qui ont lieu les années impaires, le concours EGF-BTP sera lancé fin 2009.

COMMUNICATION ET DIFFUSION

▶ Guide pratique du béton

Les deux premiers volets de ce « Guide Pratique du Béton », la mise en œuvre du béton et l'établissement des commandes des Bétons Prêts à l'Emploi, ont été publiés.
La rédaction du troisième volet, consacré à l'aide à la prescription des bétons et des enrobages des armatures, par la détermination des classes d'expositions des différentes parties d'ouvrages en béton est en cours. Ce volet précisera ce qui incombe à chacun des acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entrepreneur) afin de déterminer et préciser dans les documents du marché. Il sera disponible fin 2009.
Il s'agit là d'un changement profond des habitudes, qui oblige le maître d'ouvrage à bien définir l'environnement et les conditions d'utilisation de son ouvrage, le maître d'œuvre à rédiger des prescriptions précises et détaillées, et l'entrepreneur à choisir les moyens qu'il compte utiliser pour y parvenir.
EGF-BTP participe à la ré-écriture du logiciel « CIM'*feu* 2 » de prévision par le calcul de la résistance au feu des structures en béton développé par le CSTB et produit par CIM*béton*.

▶ Règles professionnelles pour les planchers à prédalles suspendues

Les difficultés rencontrées, pour obtenir l'approbation des bureaux de contrôle et celles dues à la réalisation de planchers en employant la technique de prédalles suspendues, ont conduit EGF.BTP et les industriels du béton a réaliser un recueil des règles professionnelles a respecter pour garantir la bonne exécution de ce type de plancher.
Un guide pratique de mise en œuvre des planchers à prédalles suspendues à l'usage des chefs de chantier est en cours de préparation.

▶ Circulaires Techniques EGF-BTP

La délégation technique a diffusé auprès de ces adhérents des synthèses de sujet technique sous forme des circulaires d'information.
« Les normes Françaises et Européennes », « Eurocode2 » et « Aciers pour béton armé dans les calculs et sur chantiers ».



▶ Interventions dans le cadre de BTP Services

Un certain nombre de membres de la Commission Technique se sont impliqués dans des formations organisées par BTP.Services. Ils ont pu ainsi contribuer à un meilleur relais des messages techniques auprès des stagiaires en formation continue. Parmi les sujets traités, on citera la nouvelle norme européenne Béton, le nouveau DTU Dallages, la réglementation thermique 2005, la prévention des fissures du béton et l'Eurocode 2.
Certains des intervenants ont été sollicités par la Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, notamment sur l'EN 13670 « Exécution des ouvrages en béton », ce qui leur a permis de relayer nos messages à l'extérieur d'EGF-BTP, notamment aux donneurs d'ordres.

▶ Actions en cours

Un certain nombre de membres de la Commission Technique participent activement à divers groupes de travail.

Efficacité énergétique

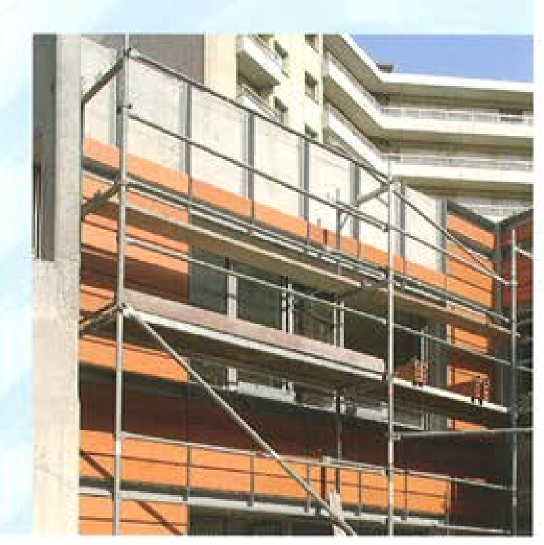
A la suite du Grenelle de l'Environnement, de nombreux axes de travail auxquels participe la délégation technique ont été mis en œuvre :
• un groupe performance énergétique au sein de la Commission Développement Durable du MEDEF,
• Un groupe de travail efficacité énergétique au sein de la FFB,
• Un groupe au sein de la DHUP pour l'élaboration de la réglementation thermique des bâtiments - RT 2012.

Agence Qualité Construction - AQC

Parmi les actions menées par l'AQC dont la mission est de « *prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction* », la délégation technique apporte son expertise dans l'élaboration des « Fiches Pathologie du Bâtiment » ; trois fiches sont en cours :
• Fissuration des ouvrages en infrastructure,
• Fissuration des dallages industriels,
• Décollement des carrelages en façade.
La fiche B.02 « Humidité en sous-sol des bâtiments ayant été éditée fin 2008.

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages - DHUP

De nouvelles réglementations, ou projets de réglementations, imposent des contraintes techniques dans la réalisation des ouvrages ; il convient alors d'être vigilant et force de proposition afin que les solutions apportées soient réalisables dans un contexte économique tendu. Deux sujets sont actuellement suivis par la délégation technique :
• Accessibilité - mise en œuvre de la Loi de février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées aux ERP et aux bâtiments d'habitation
• Sécheresse – projet de réglementation d'adaptation au sol des constructions pour la prévention des sinistres liés à la sécheresse.



Délégation formation

La Délégation Formation d'EGF.BTP est présidée par **Philippe FABIE** (Bouygues Bâtiment Ile-de-France) et animée par **Liliane ROZOT**. Elle s'est principalement mobilisée sur les sujets suivants au cours de l'année écoulée :

▶ Nouvelle réforme de la formation professionnelle

A la demande expresse du Gouvernement, les partenaires sociaux ont dû engager à la mi-2008 une négociation visant à remettre à plat les dispositifs de formation professionnelle. Trois grands axes de réforme leur étaient notamment imposés par les pouvoirs publics :

- Mettre à contribution les entreprises pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi,
- Réduire le nombre des OPCA, revoir leur gouvernance et leurs missions,
- Soutenir la formation des salariés des TPE-PME.

Après des débats très difficiles, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord national interprofessionnel le 7 janvier 2009, qui même s'il conduisait à une nouvelle ponction sur les fonds des entreprises, mettait également en place des mécanismes permettant à une Branche comme le BTP de tirer parti du système.

La situation a cependant repris un tournant plus négatif avec la présentation fin avril par le Gouvernement du projet de loi chargé d'adapter les dispositions législatives et réglementaires de cet accord du 7 janvier 2009 : nouvelle taxation des entreprises confirmée, mais de surcroît, mainmise croissante de l'Etat sur les dispositifs au détriment de la gestion des partenaires sociaux .

Par ailleurs, sont apparues dans le projet de loi plusieurs mesures importantes concernant le devenir des OPCA, dont notamment l'instauration d'un découpage des seuils d'agrément sur la base des entreprises de moins de 50 et de plus de 50 salariés, l'idée sous-jacente étant d'empêcher toute remontée de fonds des petites entreprises vers les plus grandes.

Le BTP étant une Branche organisée sur la base des seuils moins de 10 et plus de 10 salariés, cette disposition, si elle se confirmait, obligerait à une réorganisation de fond du système.

Le projet de loi devrait être définitivement adopté au cours de l'été.

En parallèle de ces travaux, s'est également engagée une négociation sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) : notamment, conditions de mise en œuvre de la portabilité du DIF et réflexion sur l'externalisation de sa gestion.

Sur l'ensemble de ces points et tout au long de l'année écoulée, EGF.BTP est intervenu très largement dans la concertation et a activement participé à de nombreux groupes de travail.

▶ Système de gestion de la formation continue dans le BTP (OPCA/GFC/AREF)

EGF.BTP continue de siéger dans les deux Conseils d'Administration des OPCA Bâtiment *(via* Régis PETTIER – Entreprise Rabot Dutilleul) et Travaux Publics *(via* Liliane ROZOT*)* avec notamment les objectifs suivants : veiller à ce que les fonds mutualisés de la Profession soient toujours orientés au mieux des intérêts des entreprises et militer en faveur de l'allégement maximum des contraintes administratives pesant sur les entreprises.

Ce dernier point a fait l'objet d'améliorations sensibles adoptées dans le cadre du contrat de progrès 2007-2009, dans lequel s'est engagé le groupe OPCA/GFC/AREF et auquel le Syndicat a apporté sa contribution.

▶ Système de gestion de la formation continue dans le BTP (OPCA/GFC/AREF)

EGF.BTP continue de siéger dans les deux Conseils d'Administration des OPCA Bâtiment *(via Régis PETTIER – Entreprise Rabot Dutilleul)* et Travaux Publics *(via Liliane ROZOT)* avec notamment les objectifs suivants : veiller à ce que les fonds mutualisés de la profession soient toujours orientés au mieux des intérêts des entreprises et militer en faveur de l'allègement des contraintes administratives pesant sur les entreprises. Ce dernier point a fait l'objet d'améliorations sensibles, adoptées dans le cadre du contrat de progrès 2007-2009, dans lequel s'est engagé le groupe OPCA/GFC/AREF, et auxquel le syndicat a apporté sa contribution.

▶ BTP QCM

BTP QCM est un générateur de QCM (questionnaires à choix multiples) développé par le Groupe OPCA/GFC/AREF et destiné à tester les connaissances des personnels de chantier, sur la base de situations concrètes de travail. Il peut être utilisé pour :

- Accompagner la mobilité interne,
- Elaborer des plans de formation,
- Animer des formations,
- Evaluer des effets de formation.

En 2008-2009, EGF.BTP a travaillé avec les AREF concernées à la remise à plat des bases de données gros œuvre et génie civil.

Le BTP QCM gros oeuvre est bouclé et disponible. Le BTP QCM génie civil est en voie d'achèvement.

Par ailleurs, afin de rendre plus lisibles les résultats d'une évaluation ou pour entrer dans une démarche de validation des acquis de l'expérience, il a semblé utile aux entreprises d'EGF.BTP qu'un travail complémentaire soit mené afin de rattacher ces QCM aux diplômes.

L'Education Nationale a approuvé le projet et y a apporté sa collaboration.

L'étalonnage du BTP QCM gros œuvre avec les CAP, BP et Bac Professionnel correspondants a été réalisé.
Un travail similaire sera mené dans le domaine du génie civil.

Enfin, EGF.BTP a mené avec succès une action auprès des OPCA pour faire procéder aux aménagements techniques nécessaires du logiciel générateur de ces QCM et pour en assurer la prise en charge financière.

▶ Séminaire du Comité Economique et Social Européen (CESE) à Bruxelles

Suite à l'adoption par le CESE en juillet dernier d'un avis exploratoire rédigé par le Président HUVELIN sur l'évolution du secteur de la construction, le Syndicat en collaboration avec le Forum européen des entreprises générales a organisé le 27 janvier 2009 un séminaire à Bruxelles en présence de Membres de la Commission et du Parlement européen sur les trois thèmes suivants : propriété intellectuelle, marchés publics et formation professionnelle.

Concernant ce dernier sujet, la Commission a insisté sur le nécessaire effort à mener pour adapter les systèmes éducatifs aux besoins de formation initiale du secteur de la construction, ainsi que sur l'importance de susciter des échanges de bonnes pratiques.

▶ Réforme du Bac Professionnel

Le ministère de l'Education Nationale a décidé de ramener les Bacs Professionnels de quatre ans à trois ans dès la rentrée 2009.
Ce projet a fait naître un large débat au sein de la Profession et a suscité des prises de position de la part d'EGF.BTP.

Des professionnels désignés par le Syndicat ont en outre participé aux travaux engagés pour définir le contenu de la nouvelle certification intermédiaire, qui sera maintenue à l'issue de la seconde année et qui conservera le nom de BEP.

La Profession du BTP, dont EGF.BTP, a fait savoir au ministère son opposition au maintien de cette certification qui ne correspondra à aucun niveau d'employabilité et qui posera des problèmes de rattachement dans les classifications. Elle n'a jusqu'à présent pas été entendue.

▶ Parcours européen de Professionnalisation - Chef d'équipe en habilitation du bâti ancien en milieu urbain

Depuis 2006, EGF.BTP était engagé en association avec l'AREF BTP Ile-de-France Paris Petite Couronne, la FFB Région Paris Ile-de-France, l'UMGO, ainsi que des partenaires italiens et polonais, dans un projet européen EQUAL, dénommé projet « REHACTIF ».

L'objectif visé était de créer un parcours de professionnalisation européen permettant aux entreprises d'accompagner la promotion interne des ouvriers qualifiés en leur apportant une vision globale du métier dans ses trois composantes technique, organisation, relationnel.

Un référentiel de compétences a ainsi été élaboré par des professionnels puis a fait l'objet d'une expérimentation au travers de la mise en œuvre de trois sessions de formation de 9 semaines chacune réparties sur 9 mois, se déroulant de la fin 2006 à la fin 2008.

La troisième session s'est achevée en décembre 2008.
Un important travail a été fait et réussi, dans ce cadre, sur la mise au point d'une stratégie pédagogique innovante et plus particulièrement sur l'accompagnement du stagiaire.
Il convient maintenant de travailler à la consolidation de cette action.

▶ Négociation sur les Maîtres d'aprentissage confirmés (MAC) dans le bâtiment

L'accord conclu par les partenaires sociaux du Bâtiment en 2004 a fait l'objet d'une renégociation en 2008.

Cet accord prévoit que, selon certaines modalités, toute entreprise accueillant un jeune en apprentissage doit disposer d'un salarié titulaire du titre de MAC et que ce salarié doit recevoir une indemnité spécifique, dont le montant est fixé au niveau régional.

Ce dispositif s'est révélé mal adapté aux structures des entreprises de notre Syndicat. EGF.BTP s'est donc attaché à défendre des aménagements adéquats dans le nouvel avenant, mais sa position est restée minoritaire et n'a été hélas que très partiellement suivie.

▶ Gestion des mandats patronaux

La Commission Formation d'EGF.BTP a enfin, comme chaque année, suivi et orienté l'action des professionnels qu'elle mandate dans les instances stratégiques de la formation :

- CA des OPCA Bâtiment et Travaux Publics,
- Commissions de la FFB et de la FNTP,
- Commission Professionnelle Consultative BTP du Ministère de l'Education Nationale,
- Commission Professionnelle Consultative du Ministère du Travail ,
- Commission Paritaire Nationale des IUT de Génie Civil,
- Commission des Titres d'Ingénieurs,
- Conseils d'Administration ou de Perfectionnement d'Ecoles professionnelles.

Délégation europe


Jean-Jacques Massip

Animée par **Jean-Jacques Massip** et **Xavier Bezançon**, la délégation Europe a eu une implication soutenue sur les questions européennes à travers divers canaux.

Bernard Huvelin participe aux travaux du Comité économique et social européen dont il est membre. A ce titre, il a pris le rapport d'un avis important qui était demandé par le Commissaire Verheuguen, concernant l'avenir du secteur du BTP en Europe. Cet avis a offert l'occasion de rencontrer le Commissaire précité et différents hauts fonctionnaires de la Commission, dont Bertrand Carsin, le directeur des marchés publics.

Son avis a été rendu en juillet 2008 et a permis d'organiser en janvier 2009 un séminaire au CESE sur le thème de la protection des idées dans les appels d'offres.







Le Comité de « Liaison Europe » (FNTP, FFB, EGF BTP), est désormais présidé par Bernard Huvelin, représentant de la FNTP et de la FFB au sein de la FIEC.

Bernard Huvelin est membre du Conseil de la FIEC. En Juin 2008, Dirk Cordeel, représentant belge, a succédé à Daniel Tardy à la présidence de la FIEC. EGF participe aux travaux de la Commission Europe-International/SEFI. La FIEC a participé aux réflexions sur une action de l'Union en matière de mobilité urbaine, sur la politique du réseau transeuropéen de transport, et sur l'orientation des recettes de l'Eurovignette au profit des infrastructures.

La représentation à Bruxelles d'EGF effectue une veille juridique et assure des contacts à haut niveau dans les instances européennes.

La concertation au sein du Forum Européen des Entreprises générales se poursuit. Ce Forum a été créé en 1993 à Paris et Xavier Bezançon en assure le secrétariat depuis l'origine. Une réunion s'est tenue à Berlin en octobre 2008 afin d'examiner le droit des PPPI, à savoir le texte de la communication interprétative de la Commission à ce sujet, et qui reprend largement nos propositions afin de maintenir une concurrence équilibrée sur les contrats de ce type en Europe.



La présidence française de l'Union européenne a été l'occasion pour la profession dans son entier d'insister sur la nécessité d'une réorientation des priorités budgétaires de l'UE au profit des infrastructures physiques, l'opposition à des quotas spécifiques pour l'accès des PME aux marchés publics, de même qu'à une directive limitée aux seules concessions.

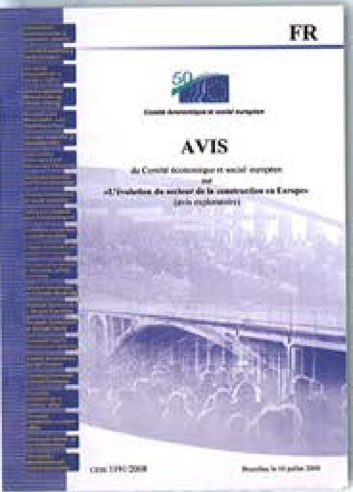
Afin de dresser le bilan de cette présidence, la FNTP a pris l'initiative d'organiser un colloque consacré à ces questions, en partenariat avec la FFB et le Bulletin européen du Moniteur, le 19 décembre 2008.

En coordination avec les fédérations, nous suivons la question de la responsabilité automatique solidaire sur la chaîne de sous-traitance, notamment dans le cadre de l'examen de la directive qui prévoyait des sanctions minimales pour l'emploi de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière et de différentes résolutions connexes du Parlement européen.

Nos chantiers actuels consistent à :

- Sensibiliser la Commission et les parlementaires européens à nos préoccupations sur le financement des infrastructures par le marché obligataire,
- Surveiller que la Commission ne se lance pas dans de nouvelles initiatives de directive sur les concessions et les PPP plus ou moins maîtrisées.







Délégation sociale

L'arrivée de la crise au 2ème semestre 2008 n'a pas entamé la volonté du Président de la République de mener jusqu'au bout les réformes sociales nécessaires. Des mesures supplémentaires pour lutter contre la crise ont généré un contexte législatif, réglementaire et de négociations paritaires interprofessionnelles, et BTP, toujours aussi fertile.

La Délégation Sociale animée par **Pascal PLEUVY** (EIFFAGE Construction Paris Patrimoine/Pradeau Morin) et **Gisèle CARBONELL TISSOT**, Conseiller tecnique d'EGF.BTP, s'est mobilisée cette année sur les sujets suivants :





▶ Conventions collectives des cadres bâtiment et TP

Les nouvelles conventions collectives de 2004 prévoyaient une période d'essai de 3 mois, renouvelable une fois, soit au maximum 6 mois.
La loi modernisation sociale du 25 juin 2008 et l'interprétation qu'en a fait le Ministère du Travail ont très largement entamé cet avantage obtenu lors des négociations, en contrepartie notamment, de la majoration des barèmes des indemnités de rupture du contrat de travail.
Le principe d'un renouvellement n'est désormais possible que si la convention collective est étendue, ce qui n'est pas le cas de celles du bâtiment et des TP.

Les entreprises sont très majoritairement soucieuses de récupérer cette souplesse, d'autant que le préavis doit maintenant de part la loi précitée, être inclus dans la période d'essai, ce qui l'ampute d'autant plus.
Deux moyens sont possibles : demander l'extension des conventions collectives actuelles ou négocier un accord étendu sur le seul point du préavis.

L'extension des conventions collectives en l'état est difficilement envisageable, surtout pour le bâtiment, compte-tenu de la non application des nouvelles classifications et d'un barème de 39 heures.
EGF.BTP continue d'œuvrer auprès FFB sur ce point afin de débloquer la situation sur les classifications, gênantes pour les entreprises mixtes d'EGF.BTP, qui concentrent par ailleurs l'essentiel des effectifs cadres de la profession.

La 2ème solution reste préférable même si elle suppose probablement des contreparties qui pourraient concerner la période d'essai des ouvriers qui par l'effet de la loi précitée, a été allongée par rapport à celle prévue dans les conventions collectives ouvriers.
Des contacts exploratoires avec les partenaires sociaux sont en cours pour l'ouverture d'une négociation à laquelle EGF.BTP participe.

▶ Négociations sur la préretraite pénibilité et l'amélioration des conditions de travail

Suite aux travaux conjoints sur la préretraite pénibilité menés avec la FNTP pour répondre à une demande des entreprises, un rapport avait été

rendu en indiquant le contexte dans lequel un dispositif de départ anticipé pouvait être souhaitable et possible dans le BTP.
Il avait été décidé cependant d'attendre l'issue de la négociation MEDEF sur la pénibilité, réactivée en 2007. Celle ci s'est achevée en juillet 2008 sur un constat d'échec, les syndicats de salariés estimant très insuffisantes les propositions patronales (préretraite à mi temps, examen par une commission ad hoc d'experts, individualisation des critères).

Ce sujet particulièrement délicat va être repris par le gouvernement qui depuis a également mis la pression sur les entreprises, dans un contexte de statu quo du financement des retraites complémentaires jusqu'à fin 2010, sur la nécessité d'augmenter le taux d'activité des seniors.

La loi de financement de la sécurité sociale 2009 , tout en assouplissant le cumul emploi retraite, a aussi durci la réglementation sur les mises à la retraite et instauré pour les entreprises de 50 salariés et plus , une obligation de négocier un accord sur l'emploi des seniors ou à défaut de mettre en œuvre un plan seniors, le non respect de cette obligation d'ici le 31 décembre 2009 étant assorti d'une pénalité égale à 1% de la masse salariale pro rata temporis.
Pour ce dernier point, les décrets, après avoir été mis en sommeil, sont attendus très prochainement.
EGF.BTP a plaidé via les fédérations pour un recul de la date butoir du 31 décembre, compte tenu du retard dans la parution des décrets.

A noter que les entreprises de 50 à 299 salariés pourront être couvertes par une négociation de branche, celles d'au moins 300 salariés devant de toute façon négocier au niveau de l'entreprise.
EGF.BTP suit très attentivement les négociations sur l'emploi des seniors que les fédérations BTP vont entamer très prochainement.

▶ Vietnam

Des difficultés administratives du côté vietnamien et français puis la crise financière survenue à compter de l'automne 2008 et les retombées sur le niveau de l'activité économique, ont perturbé le déroulement de cette opération test.

Pour mémoire cette opération expérimentale d'une durée de 3 ans, montée avec l'aval et l'appui du gouvernement, devait permettre aux entreprises de faire venir des vietnamiens ayant une expérience ou formation BTP sur les chantiers en France , compte tenu des difficultés de recrutement de l'époque.

A ce jour seuls deux ingénieurs débutants sont arrivés à mi octobre 2008 accueillis par deux entreprises, dans le cadre d'un CDD de 24 mois.
Un bilan doit avoir lieu à fin juin 2009 mais il a été déjà constaté que le niveau de français était un peu léger (et ce malgré la sélection sur place) pour permettre une intégration rapide.

Aussi la poursuite de l'opération avec la venue d'un autre groupe paraît bien compromise, compte tenu de la contraction de l'activité économique.
EGF.BTP reste particulièrement vigilant sur le déroulement de ce test.

▶ Travail illégal

En matière de travail illégal, le gouvernement et l'administration se mobilisent encore plus depuis l'élargissement de l'Europe.

Les structures administratives de lutte ont d'ailleurs été regroupées au sein d'une nouvelle entité : la délégation nationale de lutte contre la fraude, sous l'autorité du Ministre du budget.
Les attributions sont particulièrement élargies puisqu'elle a autorité pour lutter contre tout type de fraudes.

Le BTP reste un des secteurs très surveillés par l'administration en raison

du fort niveau de sous-traitance et des prestations transnationales.
La réglementation n'a de cesse de se durcir sur ce sujet.

Compte-tenu du nouveau plan de lutte gouvernemental et des pratiques actuelles des corps de contrôle auprès des entreprises, EGF.BTP a initié plusieurs actions parmi lesquelles :

• **Demande d'un badge URSSAF universel à l'ACOSS et au Ministère du Travail** pour permettre aux entreprises d'effectuer les vérifications imposées par la réglementation tout en démontrant qu'elles ont satisfait à leur devoir de vigilance.
L'ACOSS a en partie répondu depuis le début 2009, par la mise en place une procédure d'obtention et de vérification d'attestation sociale par internet. Le dispositif semble montrer ses limites puisqu'il ne fonctionne pas bien en région parisienne, ne concerne en pratique que les entreprises de plus de 20 salariés (où le risque est bien moindre) et reste selon les entreprises trop lourd à manier.
EGF.BTP n'a pas encore obtenu la garantie que le respect de cette procédure vaudrait accomplissement du devoir de vigilance.
En mai 2009, a eu lieu une rencontre avec l'ACOSS pour faire part de nos propositions d'amélioration (mise en place d'un K bis social).

• Appui de la demande de la FFB auprès du Ministre du Travail de revoir l'interprétation de la circulaire du 22 août 2007 qui va au-delà de la réglementation. Réponse en attente.

• Elaboration de la feuille de route à l'attention des conducteurs de travaux listant les obligations légales et les bonnes pratiques communes aux entreprises. Document disponible fin mai 2009.

• Participation en mai 2009 au bilan de la charte « sous-traitance et lutte contre le travail illégal », signée conjointement avec les fédérations du BTP en octobre 2005.
A cette occasion, EGF.BTP a indiqué que dans l'ensemble, le document était apprécié et largement diffusé, notamment dans les formations internes des entreprises.
La difficulté majeure reste, compte-tenu de l'interprétation de la circulaire précitée, la tenue à jour des listes de salariés étrangers soumis à autorisation à remettre par les sous-traitants.

• Projet de signature d'une convention de partenariat BTP, à la demande de la délégation de lutte contre la fraude. A noter que par le passé, une telle convention avait été signée en 1995 entre EGF.BTP et la MILUTMO.
L'objectif d'EGF.BTP est de favoriser une seule et même convention BTP et de signer au côté des 2 fédérations comme pour la charte.

▶ Négociations sur l'égalité homme-femme et la diversité

Depuis la loi Génisson du 9 mai 2001, les entreprises et les branches ont l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle.
Cette obligation est renforcée par une loi du 23 mars 2006, qui impose aux entreprises et aux branches de négocier sur le diagnostic des écarts salariaux entre hommes et femmes, et la suppression de ceux-ci, d'ici le 31 décembre 2010.
Le gouvernement a récemment indiqué son intention de mettre en place des sanctions pour non respect de ces obligations.

Les fédérations ont ouvert des négociations depuis mai 2009, auxquelles





EGF.BTP participe activement. L'objectif est de confier à PROBTP le soin de procéder à un diagnostic des écarts de rémunération selon un cahier des charges.
Il n'est pas exclu que la négociation déborde du cadre de l'égalité salariale pour aborder également la diversité.

PRO BTP

Le code de la Sécurité Sociale prévoit que lorsque la gestion d'un régime de prévoyance est confiée à titre exclusif à un organisme, les partenaires sociaux doivent se réunir tous les cinq ans et décider s'ils renouvellent ou non cette désignation.

Les régimes de prévoyance des ouvriers et des Etam du BTP, qui font l'objet d'accords nationaux étendus, sont gérés depuis l'origine par BTP.Prévoyance (PRO BTP), la désignation de cette institution ayant déjà fait l'objet d'un renouvellement en 1999 puis en 2004.

Au terme de quatre réunions paritaires, et en s'appuyant notamment sur un audit effectué par un expert indépendant, les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics ont signé le 30 mars 2009, à l'unanimité, un protocole d'accord reconduisant pour une période de cinq ans BTP.Prévoyance comme institution désignée pour la gestion de ces régimes.

EGF.BTP a fait remonter les observations sur l'indemnité de départ en retraite .

Observatoire sur le stress

Un accord MEDEF a été signé sur le sujet en juillet 2008.
EGF.BTP participe activement à l'observatoire de la FNTP dont l'objectif est de communiquer sur ce thème, donner des outils de diagnostic aux entreprises et diffuser les bonnes pratiques d'entreprise.

Gestion sociale des SEP

La SEP est très souvent utilisée actuellement, y compris pour des chantiers de petite taille (10 Millions €), y compris dans le bâtiment, que le marché de travaux soit public ou privé.
La SEP se forme soit en interne entre entreprises d'un même groupe, soit en externe avec des entreprises de groupes différents.

Cet instrument juridique, dont la réglementation est plus succincte et moins lourde à manier que le GIE, constitue un mode d'exécution d'un marché de travaux très apprécié.
Si la SEP constitue un espace de liberté , elle n'implique pas pour autant une liberté totale sur les aspects de gestion sociale, ce qui génère souvent des interventions au coup par coup et à chaud des responsables RH et administratifs, quand les problèmes surviennent avec les inspecteurs du travail. Or, ce sont souvent des chantiers importants et/ou délicats.

Le document circularisé en mars 2009 propose, lors de la mise en place de SEP, d'anticiper la réflexion le plus en amont possible sur certains thèmes RH, afin d'élaborer une liste de pièges à éviter et de recommandations à conseiller pour être en conformité avec la législation sociale.

Décalage de la paye

En vertu d'une tolérance de l'ACOSS, les entreprises de plus de 9 salariés qui pratiquent le décalage de la paie (sans rattachement à la période d'emploi) avaient gardé la possibilité de

rattacher le salaire de décembre à la DADS de l'exercice en cours.
Ainsi, la DADS de l'année N comportait les salaires dus pour la période d'emploi allant de janvier N (salaire payé en février N) à décembre N (bien que le salaire soit payé en janvier N+1).

Cette tolérance a été remise en cause par l'ACOSS en 2007 et des dispositions transitoires ont été prévues pour l'établissement de la DADS 2007, à titre exceptionnel. Or, cette suppression définitive pour la DADS 2008 vient heurter les pratiques des entreprises, au demeurant non contestées par l'URSSAF. Ces pratiques sont imposées aux entreprises par les nécessités du terrain.

Les travaux d'EGF.BTP ont mis en évidence 4 problématiques ; des solutions ont été transmises à l'ACOSS via les fédérations du BTP.
En novembre 2008, l'ACOSS a mis en place de nouvelles modalités répondant à toutes les problématiques.

GROUPE DE TRAVAIL

PREVENTION, PROTECTION DE LA SANTE ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Outre une collaboration continue avec différents organismes (CNAM, CRAMIF, l'OPPBTP, le Ministère du Travail et le Conseil Supérieur) sur des projets de textes, ce groupe permanent de la Délégation Sociale a travaillé sur les sujets suivants :

▶ Code de bonnes pratiques prévention

Elaboré avec la participation de l'ASE BTP, l'OPPBTP, et la FNTP dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire piloté par EGF.BTP, ce document est disponible depuis décembre 2004 en version CD Rom et également téléchargeable sur le site de l'OPPBTP.

Non obligatoire, il recense toutes les bonnes pratiques mises en œuvre en matière de prévention par les entreprises moyennes et grandes du BTP, et est accompagné d'une boîte à outils proposant des supports pratiques.
Ce code est en cohérence avec les principaux référentiels existants en la matière et notamment celui de l'OIT (ILO) et a été préfacé le Ministère du Travail.

La FIEC a validé la démarche du Code de Bonnes Pratiques Prévention en le reprenant dans ses travaux toujours en cours.

Dans le cadre de la mise à jour annuelle, le groupe de travail avait décidé en mars 2008, à l'unanimité des membres présents, que certains aménagements de la structure du Code étaient souhaitables pour rendre la navigation plus facile, outre les mises à jour nécessaires liées à la recodification du code du travail et à l'ajout ou suppression d'outils. De même, la correspondance avec d'autres référentiels tels que le MASE et celui de l'UIC devait être établie.
Cette nouvelle version a pris beaucoup de retard en raison de l'arrivée du nouveau Secrétaire Général de l'OPPBTP qui a souhaité vouloir réexaminer l'opportunité de ce document.
Après concertation, il est convenu avec l'OPPBTP d'une mise à jour, a minima sans modification de la structure, pour la fin du 1er semestre 2009 et de la création d'un groupe de travail commun visant à élaborer un référentiel BTP, sans pour autant aboutir à une certification, en missionnant un consultant externe à vocation internationale.

▶ Concours sécurité 2009

L'amélioration de la sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques remarquables de prévention des risques professionnels constituent depuis longtemps le souci des entreprises d'EGF.BTP.

Un concours sécurité est régulièrement organisé par EGF.BTP, depuis 2005 sur un rythme biennal.
Ouvert à l'ensemble de ses adhérents BTP, il est également en harmonie avec le concours de la FNTP, pour permettre à son lauréat d'y participer.

L'intérêt pour l'entreprise de participer à ce concours est évident. Il lui permet de :
• Mesurer la performance de sa politique de prévention,
• Valoriser et faire connaître ses bonnes pratiques notamment dans le cadre d'appels d'offres,
• Se constituer un dossier pour faire face à un éventuel aléa judiciaire.

Pour 2009, le règlement intérieur a été modifié pour entériner un nouveau critère (baisse continue du taux de fréquence sur 3 ans (2006/2008) ou moyenne des taux de fréquence sur cette même période , inférieure à 20), à la demande de plusieurs régions et suite à la décision du CA de mars 2009.

Les thèmes retenus pour 2009 sont les suivants :
• La prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) dans l'entreprise,
• La prévention du risque chimique dans l'entreprise,
• Comment l'entreprise organise et coordonne la politique de prévention des sous-traitants ? (thème propre à EGF),
• Comment est formalisée l'obligation générale de formation à la sécurité ? actions de communication et moyens pédagogiques utilisés. (thème propre à EGF).

Les dossiers sont à remettre impérativement le 30 juin au plus tard.

▶ Cantonnements de chantier

Le Groupe Prévention d'EGF.BTP continue de suivre attentivement ce dossier qui avait fait l'objet d'une saisine du Ministère du Travail (avec l'appui de la FFB) en mai 2007 sur l'aspect particulier du risque incendie .
Le Ministère a depuis lancé un groupe de travail sur les cantonnements au 4ème trimestre 2008 dans lequel EGF.BTP a deux représentants.

▶ Plomb et poussières de bois

L'inspection du travail cible ses actions sur le risque CMR et multiplie les contrôles sur ces sujets (particulièrement plomb et poussières de bois). Les entreprises de la région parisienne sont souvent touchées.
Face à des interprétations contestables de la réglementation et à l'application exacerbée du principe de précaution, il est décidé de saisir la CNAM et ses médecins conseils pour permettre d'affiner les mesures par des tests effectués par un seul laboratoire et d'élaborer un protocole valable au plan national et admis par tous.

▶ Guide chantier

Ce livre sous forme de fiches est destiné aux conducteurs de travaux. Il aborde les différents aspects de la conduite d'un chantier (social, administratif, prévention santé et sécurité , marchés, technique....). La mise à jour a été retardée notamment par la nécessité d'intégrer la recodification du code du travail et la révision de la norme marchés privés.

▶ Responsabilité des personnes morales

A la suite de la généralisation de la mise en cause de la responsabilité des personnes morales, une étude réalisée avec la commission marchés est disponible depuis mars 2009.
Elle présente une synthèse des infractions impliquant la responsabilité de la personne morale, ce qui couvre de nombreux domaines (social, prévention santé sécurité, droit des affaires, etc..) ainsi que des bonnes pratiques pour prévenir ces infractions.







EDITORIAL DU PRESIDENT

Et si l'on donnait vraiment sa chance à la relance ?

La crise mondiale, induite par les débordements financiers de certains, et surtout les processus irresponsables de diffusion des produits dits « toxiques » peut avoir, globalement, des effets moins négatifs pour notre Profession, dans la mesure où la mise en place, assez généralisée, de plans de relance consacrés aux investissements d'infrastructures et aux améliorations des patrimoines se traduirait par une grande réussite.

Après plusieurs mois d'avancées opérationnelles, qu'en est-il réellement dans les faits ?

Nous savons tous, malgré la force des volontés politiques que, compte tenu des situations financières de la France, comme de la plupart des pays européens d'ailleurs, « l'argent nouveau » ne sera pas abondant et qu'il s'agit donc surtout de réussir à gagner du temps pour avancer à aujourd'hui les projets que l'on n'aurait, sans doute, fait que demain, de dépenser aujourd'hui de l'argent qui ne l'aurait sans doute été que demain.

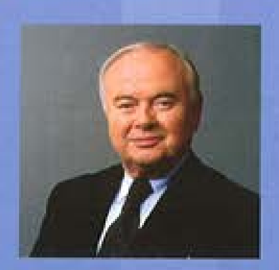
Sur ce plan, l'avancée d'un an de remboursements de TVA aux collectivités publiques, pour peu qu'elles s'engagent à investir au moins autant qu'en 2008 était une très belle idée dont on sent les effets, dès maintenant, un peu partout en France.

Par contre, une analyse plus complexe des procédures de décision dans nos pays, montre ou confirme, que l'on ne réussira la relance qu'au prix d'une véritable révolution culturelle dans les comportements des décideurs de base.

Continuera-t-on à voir des procédures se dérouler comme si l'ur(e)nce était le privilège de quelques-uns et que gagner un jour, une semaine, un mois pour avancer ne pouvait être que le fait de quelques-uns, n'ayant, eux, pas peur d'assurer leurs responsabilités ?

Nous en sommes là aujourd'hui et il semble évident que le rôle majeur des décideurs politiques, au plus haut niveau, n'est pas de dénicher de l'argent qui n'existe pas, mais de faire campagne pour faire comprendre aux très souvent zélés serviteurs de l'Etat que leur contribution à la relance, consiste d'abord à privilégier la vitesse.

Cela est largement possible sans altérer ni les choix, ni la qualité des projets : il suffit de savoir modifier ses façons de procéder.



Bernard HUVELIN

Graphisme : Anne Bernard / aberweb@noos.fr / 00 33 (0)1 47 30 38 15 - Imprimeur : Delta Graphique Service / 00 33 (0) 1 42 87 59 42

La Lettre EGF.BTP est éditée par Entreprises Générales de France.BTP pour ses adhérents
Directeur de la publication : Xavier Bezançon
EGF.BTP - 9, rue La Pérouse 75116 Paris - Tel : 01 40 69 52 78 - Email : syndicat@egfbtp - www.egfbtp.com